ÉDITO DE LA PRÉSIDENCE DU CNU

Alors même que l'importance de l'expression des personnes accompagnées est régulièrement rappelée dans les textes règlementaires, qu'elle est portée comme un engagement fort par les acteurs du secteur médico-social, la réalité vécue nous amène à faire le constat que rien n'est acquis !
Le chemin est encore long pour acquérir pleinement notre place et être justement considéré. Il ne s'agit pas d'afficher une ambition, mais de la mettre en œuvre sans réticences ni freins même si cela peut engendrer des crispations.

En ce début d'année, le CNU a démarré un travail sur la question de la transformation de l'offre de service engagée depuis quelques temps par APF France handicap. Pour ce faire, le CNU a retenu trois thèmes majeurs : l'autonomie et le choix de son lieu de vie, le vieillissement des personnes handicapées, et la participation des personnes accompagnées à tous les moments de leur vie.
Les trois groupes de travail mis en place par le CNU seront amenés à vous solliciter pour alimenter la réflexion et proposer des pistes d'évolution. D'ores et déjà, nous vous invitons à travailler sur ces sujets et à nous en faire part.

Nous souhaitons que l'enquête initiée par le CNU il y a maintenant plus de 4 ans déjà, sur la qualité de vie ressentie par les personnes en situation de handicap, soit généralisée au plus vite à l'ensemble des régions. C'était un engagement pris par APF France handicap qui a toute son importance.

Formulons également le vœu de retrouver un certain dynamisme avec la reprise des réunions inter-régionales CVS/CNU.
Sans attendre ces réunions, n'hésitez-pas à nous faire part de vos souhaits, difficultés, projets et initiatives et veillez à ce que vos Comptes-rendus de CVS soient transmis au CNU et nous permettent ainsi de mieux connaitre ce qui se passe localement.

Que 2024 vous apporte joie, bonheur et santé.

Michel LALEMANT	Sabrina CISLAGHI	Cécile ROTTELEUR
Président du CNU	Vice-présidente du CNU	Vice-présidente du CNU

1- Rencontres régionales CNU/CVS

Nous vous en parlions dans la lettre du mois de septembre,

Le CNU organise des réunions en région pour rencontrer les présidents de CVS.

Ces journées sont l'occasion de faire connaissance et de parler ensemble de tous les sujets liés à la participation et la représentation effective au sein des CVS.

Nous pouvons abordons par exemple, le rôle du CVS, son fonctionnement, des échanges de bonnes pratiques, les projets que vous menez.

Nous vous présenterons également les missions du CNU et les projets que nous menons.

Voici les prochaines réunions programmées :

- **En région Grand Est, le 15 mars 2024**
- **En région Occitanie, le 16 mai 2024**

  D'autres rencontres seront organisées sur le second semestre 2024, nous vous donnerons las dates prochainement.

2- Transformation de l'offre

Au sein du CNU nous avons réfléchi à ce que veut dire **« transformation de l'offre de services ».**

Ce travail nous a permis de mettre en avant 3 thématiques qui nous semblent importantes et sur lesquelles le CNU souhaitent réfléchir et faire des propositions :

- L'autonomie et le choix de son lieu de vie
- Personnes handicapées vieillissantes
- La participation des personnes : Autodétermination, pouvoir d'agir

Nous allons vous tenir au courant de nos travaux.

Si ces thématiques vous intéressent, vous questionnent ou que vous souhaitez vous exprimer sur ces sujets, n'hésitez pas à nous le dire !

3- Quelques règles sur le CVS à ne pas oublier …

Le CNU est attentif au fonctionnement des CVS.
Un comité de lecture des comptes-rendus de CVS est constitué et permet d'échanger au sein du CNU :

- Sur les sujets traités en CVS,
- Sur les questions posées et leurs réponses,
- Sur le fonctionnement des CVS.

Cette lecture attentive permet au CNU de mettre en avant des bonnes pratiques mais également de se rendre compte des dysfonctionnements.

A cet effet, le CNU souhaite faire un petit rappel de quelques règles à respecter afin que la parole des personnes accompagnées puisse être réelle et effective.

Ce rappel pourrait être l'occasion d'échanges au sein de vos CVS pour parler de son fonctionnement.

Regroupement de CVS :

Le CNU a constaté que plusieurs CVS sont regroupés avec des publics adultes et enfants, ou d'autres fois sur un grand périmètre d'activité.
Cela questionne le CNU sur le fonctionnement des ces CVS.

- ⇨ Pour rappel, il est possible de mettre en place un CVS commun lorsque ces structures relèvent d'une même catégorie : soit du secteur enfants, soit du secteur adulte ou soit des structures d'aide par le travail.
- ⇨ Les CVS regroupés doivent se mettre en place dans l'intérêt des personnes accompagnées et permettre facilement les échanges et le partage d'idées.
- ⇨ Ce type de décision doit faire l'objet d'une consultation préalable de l'ensemble des personnes accompagnées et de leurs représentants.

Election du président et vice-président du CVS :

Le CNU a constaté que les modalités d'élection de la présidence du CVS n'étaient pas toujours respectées.

- ⇨ Le président de CVS ne peut être élu que par les représentants des personnes accompagnées. Les autres membres ne votent pas sur cette élection.

Les suppléants au sein des CVS :

Le CNU a remarqué au travers des comptes-rendus de CVS que la place des suppléants n'est pas toujours comprise.

- ⇨ Le suppléant peut assister aux réunions et aux échanges lors du CVS, mais il n'a pas de droit de vote.

Le règlement de fonctionnement

Certains CVS ne sont pas consultés sur le règlement de fonctionnement.

- ⇨ Le CVS doit être associé pour l'élaboration et à toute révision éventuelle du règlement de fonctionnement.
- ⇨ Le CVS doit également être associé au projet d'établissement ou de service, en particulier son volet portant sur la politique de prévention et de lutte contre la maltraitance.

Les événements indésirables :

Dans les comptes-rendus de CVS, la question du traitement des événements indésirables d'un établissement ou d'un service est fréquente.

- ⇨ Un événement indésirable c'est une situation qui ne devrait pas arriver et qui n'est pas normale.
- ⇨ Les événements indésirables détectés dans la cadre de la démarche qualité sont des sujets de CVS.
- ⇨ Sans aller dans le détail de l'événement qui pourrait être confidentiel, le CVS peut être informé de la manière dont sont traités les événements, le nombre, et les actions qui pourraient être engagées.
- ⇨ Dans les CVS où les événements indésirables sont discutés en réunion, cela permet d'améliorer la qualité de l'offre de service.

Le CNU est à l'écoute de vos questions, n'hésitez pas à faire remonter également <u>toutes vos idées ou bonnes pratiques qui pourraient être communiquées à tous !</u>

Pour nous contacter : president-cnu@apf.asso.fr ou cnu@apf.asso.fr